

Avis de constitution

SOCIETE « KRA AKISSI MERVEILLE IRMA SARL »

Siège ABIDJAN ADJAME-BINGERVILLE LOT 164 ILOT  
13, Lot 164-165, Ilot 13

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 30 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KRA AKISSI MERVEILLE IRMA

SARL »

Objet : SALON DE COIFFURE ESTHETIQUE, VENTE DE MARCHANDISE, IMPORT-EXPORT, TRANSPORT.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ADJAME-BINGERVILLE LOT 164 ILOT  
13, Lot 164-165, Ilot 13

Dirigeant(s) Mme KRA AKISSI MERVEILLE IRMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10473 du 20/09/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67969/GTCA/RC/2023 du 20/09/2023

